



LE MOT DU PRÉSIDENT

En tant qu'acteur

énergétique local, l'une de nos priorités consiste aujourd'hui à vous accompagner dans vos démarches de maîtrise des consommations énergétiques de votre patrimoine.

Les audits énergétiques, que doivent réaliser les copropriétés avant le 1er janvier 2017, constituent la première étape de cette démarche.

C'est pourquoi, je souhaite vous permettre de mener à bien la réalisation de cet audit en vous invitant à nous rejoindre pour la réunion-débat, le 8 octobre 2014.

Cette réunion est organisée par le SICSEF à l'attention des copropriétés raccordées et non raccordées au réseau de chaleur.

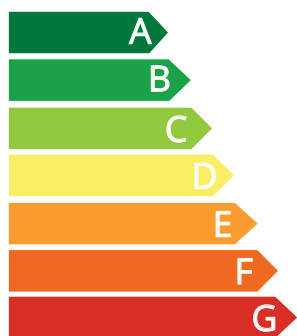
L'ADEME, via l'Espace-Info-Energie du Val-d'Oise et ses partenaires associatifs seront présents pour vous conseiller et répondre à vos questions. Ainsi vous pourrez vous engager mieux armés dans la réalisation de votre audit énergétique.

Xavier MELKI

Président du SICSEF
Adjoint au Maire de Franconville

Le SICSEF vous accompagne

Les audits énergétiques de copropriétés



D'après le décret n°2012-111, les copropriétés de plus de 50 logements, équipées d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement, doivent réaliser un audit énergétique avant le 1er janvier 2017.

L'audit doit être réalisé par une personne étant en capacité de justifier de l'obtention d'un diplôme dans le domaine des techniques du bâtiment et d'une expérience de 3 ans en bureau d'études thermiques.

L'audit porte sur l'ensemble des bâtiments reliés à l'installation collective de chauffage ou de refroidissement. Il débute par un état des lieux du patrimoine, basé sur une enquête auprès des occupants, une collecte d'informations sur les équipements de la copropriété et des visites de logements.

La synthèse de cette enquête doit permettre d'établir une simulation énergétique de la copropriété et de définir les solutions permettant d'améliorer ses performances énergétiques.

Ces solutions sont traduites par des préconisations de travaux et des recommandations d'utilisation des équipements à l'attention des copropriétaires et occupants.

A l'issue de l'étude, ses résultats doivent être présentés aux copropriétaires à l'occasion d'une assemblée générale.

Xavier MELKI
Président du SICSEF
Adjoint au Maire de Franconville

Francis DELATTRE
Sénateur du Val-d'Oise
Maire de Franconville

Hugues PORTELLI
Sénateur du Val-d'Oise
Maire d'Ermont

Bernard JAMET
Maire de Sannois

Les membres élus du SICSEF

Ont le plaisir de vous convier à une réunion-débat

« COPROPRIETES : OBLIGATION DE REALISER UN AUDIT ENERGETIQUE AVANT LE 01/01/2017 »

Avec la participation de l'ADEME, via l'Espace Info Energies du Val-d'Oise et leurs partenaires associatifs

Le mercredi 8 octobre 2014 à 19h
Au centre culturel Saint-Exupéry
32 bis rue de la Station, à Franconville

Audits énergétiques : la réglementation applicable

Décret n°2012-111 du 27 janvier 2012, relatif à l'obligation de réalisation d'un audit énergétique pour les bâtiments à usage principal d'habitation en copropriété de cinquante lots ou plus et à la réglementation thermique des bâtiments neufs.

Arrêté du 28 février 2013, relatif au contenu et aux modalités de réalisation d'un audit énergétique.

Une nouvelle équipe à votre service...

L'année 2014 est signe de renouveau pour le SICSEF : **une nouvelle chaufferie biomasse, un nouveau site internet mais également une nouvelle équipe.**

En effet, les élections municipales, au mois de mars, ont entraîné un large renouvellement de l'équipe du SICSEF. Comme pour le mandat précédent, les élus du syndicat continuent à être à votre écoute et à contribuer à préserver l'intérêt des usagers sannoisiens, ermontois et franconvillois au regard du service du réseau de chaleur.

Présentation des élus du comité syndical du SICSEF :



Xavier MELKI
Président
Adjoint au Maire
de Franconville



Xavier HAQUIN
1^{er} Vice-Président
Adjoint au Maire
d'Ermont
Président de la
Communauté
d'agglomération
Val-et-Forêts



Gilles LEITERER
2^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
de Sannois



René HERBEZ
Secrétaire
Conseiller
municipal
d'Ermont



Daniel PORTIER
1^{er} Assesneur
Conseiller
municipal de
Sannois



Alain VERBRUGGHE
2^{ème} Assesneur
Adjoint au Maire de
Franconville

zen'ergie

Journal du SICSEF

Syndicat Intercommunal de
Chauffage

Sannois-Ermont-Franconville

BP 90043 Franconville Cedex

Tél. 01 34 14 45 71

Mail. contact@sicsef.com

Directeur de la publication :

Xavier Melki

Comité de rédaction :

SICSEF

Conception :

PIXetCOM

Impression :

www.stip-imprimerie.fr

Retrouvez les infos de votre réseau de chaleur sur www.sicsef.com

En application du Grenelle de l'environnement, les copropriétés doivent réaliser un audit énergétique de leur patrimoine avant le 1er janvier 2017. Il s'agit de la première étape d'une démarche d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Cet audit, réalisé par une entreprise agréée, comprend, pour chaque bâtiment de la copropriété, l'estimation de la consommation annuelle d'énergie du bâtiment liée au chauffage, au refroidissement, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et à la ventilation.

Les élus du SICSEF souhaitent vous accompagner tout au long de cette démarche. Au cours de cette réunion-débat, nous vous apporterons donc tous les éléments qui vous seront nécessaires pour vous engager dans la réalisation d'un audit efficace et adapté à vos besoins (modalités de financements, modalités techniques...).

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont et Franconville (SICSEF) est alimenté, depuis le mois de janvier 2014, par une chaufferie biomasse.

- 60% des besoins en chaleur à partir d'énergie renouvelable,
- Réduction de la facture énergétique des usagers déjà raccordés de 35%.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 6 650 tonnes par an représentant l'équivalent de 3 200 véhicules.



11 rue de la Station BP 90043 - 95132 Franconville Cedex
Tel. 01 34 14 45 71 - www.sicsef.com - contact@sicsef.com

Conception - PIXetCOM - Impression sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique